

Prends TA place au conseil d'établissement!

Formation pour les jeunes du deuxième cycle du secondaire qui siègent au conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est une instance de gouvernance par laquelle les élèves peuvent faire entendre leur voix. Puisque ces jeunes y vivent souvent leur première expérience d'engagement en collaboration avec des adultes, elle gagne à être **positive**. C'est dans cet objectif que Vox populi propose une formation destinée aux jeunes qui siègent au conseil d'établissement. Adaptée aux besoins du milieu, elle prend la forme d'un atelier virtuel et participatif. Il favorise le réseautage et la mobilisation afin que les jeunes soient en mesure de :

- ❖ Réfléchir à leurs besoins liés à l'engagement
- ❖ S'engager et prendre leur place parmi les adultes
- ❖ Définir le conseil d'établissement et sa portée dans l'école
- ❖ Comprendre leur rôle et l'importance de leur présence au conseil d'établissement



Le saviez-vous ?

La participation des jeunes au conseil d'établissement est encadrée par la [Loi sur l'instruction publique](#). Cette dernière stipule, à l'article 42, que le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et que, dans le cas d'une école qui dispense l'enseignement secondaire du second cycle, deux élèves de ce cycle doivent y siéger; ils peuvent être élus par les élèves de l'école inscrits au secondaire ou, selon le cas, nommés par le comité des élèves ou par l'association qui les représente. Ces deux élèves ont le droit de vote, au même titre que certains autres membres du conseil d'établissement.